

Evaluation des nouvelles mesures « d'aides régionales – compléments de rémunération des stagiaires »

Synthèse des résultats – Mai 2021

Depuis 2019, la Région Bourgogne-Franche-Comté a pris acte des difficultés d'accès à la formation pour les publics les moins favorisés et a décidé d'agir sur le plan de la sécurisation financière des parcours. Trois modalités d'aides financières composent cette intervention inscrite dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences :

Un complément de rémunération

A partir de septembre 2019, une aide forfaitaire de 200 € à l'entrée en formation est versée à tous les nouveaux entrants, indemnisés par Pôle Emploi ou non. Cette aide versée dès l'entrée en formation doit permettre de limiter les ruptures constatées lors des premières semaines de formation et liées au délai de mise en place de la rémunération (décalage de versement de 4 à 6 semaines).

La bonification des prises en charge pour les déplacements

A partir de mai 2019, un forfait de déplacement est versé à tous les stagiaires rémunérés par la Région justifiant d'une distance domicile / lieu de stage de plus de 15 km. Cette aide a été triplée par rapport aux montants fixés par décret en 1989. Elle concerne uniquement les publics bénéficiant du statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré Région.

L'augmentation de la rémunération

A partir de mai 2019, une rémunération plus élevée est versée aux stagiaires de la formation professionnelle percevant (selon les barèmes définis par le décret de 2002) une rémunération inférieure ou égale à 652,02 €/ mois (910, 02 € pour les publics travailleurs handicapés) et pour les détenus intra-muros. Cette augmentation des montants doit permettre de sécuriser les parcours de formation mais également permettre une plus grande cohérence au regard des différentes solutions proposées en particulier des jeunes (garantie jeune, apprentissage...) et de mieux prendre en compte les besoins de certains publics (mères de 3 enfants, parents isolés, travailleurs handicapés).

Ces différentes mesures représentent une **dépense conséquente de 15 M€** pour 15 500 bénéficiaires en année pleine, en plus des dépenses liées à la rémunération « de base ».

L'ÉVALUATION : SES OBJECTIFS ET SA METHODE



En 2019, La Région a décidé d'évaluer le nouveau dispositif d'aides financières à destination des stagiaires de la formation professionnelle afin de mesurer les effets de la mise en œuvre de ce dispositif sur l'attractivité des formations, la diminution des freins à l'entrée en formation et la sécurisation du parcours de formation et d'accès à l'emploi¹.

L'analyse évaluative tente de replacer et pondérer la place des effets liés aux nouvelles mesures d'aides financières au regard des autres interventions et de la réalité des problématiques rencontrées par les bénéficiaires. En effet, la présente évaluation s'est déployée dans un contexte de forte évolution des dispositifs régionaux de formation professionnelle.

Les travaux évaluatifs visaient plus précisément à porter une analyse sur **4 questions principales** :

1. Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre des aides permettent-elles un accès optimal des bénéficiaires à leurs droits ?
2. Dans quelle mesure les différentes aides mises en place par la Région lèvent-elles les freins à l'entrée en formation, permettant à des publics plus diversifiés d'y accéder ?
3. Dans quelle mesure les différents types d'aides mis en place par la Région et leur montant permettent-ils de sécuriser les parcours de formation ?
4. Dans quelle mesure les aides mises en place par la Région favorisent-elles le retour à l'emploi des bénéficiaires formés ?

La crise sanitaire a impacté le déroulé des formations. Des questionnements supplémentaires sur les effets de la crise ont été ajoutés en cours d'évaluation.



La méthode d'évaluation adoptée a permis de croiser des analyses quantitatives et des analyses qualitatives, en couvrant la période allant de novembre 2019 à mars 2021. L'analyse a également intégré une comparaison avant/après la mise en place des nouvelles mesures (depuis 2017). **La méthodologie déployée s'est déroulée en 3 phases** :

- 1^{ère} phase d'analyse : Analyse du système d'information d'ATHENA, complété par 10 entretiens bénéficiaires exploratoires, 10 entretiens prescripteurs et organismes de formation.

¹ L'évaluation a été réalisée par le cabinet d'études Itinere Conseil, sur la période allant de la mise en place des mesures d'aides au 1^{er} mai 2019 (septembre 2019 pour le complément de rémunération) à février 2021 (date des dernières analyses et investigations de terrain).

- 2^{ème} phase d'analyse : Vague 1 de l'enquête par questionnaire auprès des stagiaires entrés en formation entre septembre 2019 et février 2020.
- 3^{ème} phase d'analyse : Mise à jour de l'analyse du système d'information d'ATHENA, 4 focus groups organismes de formation et prescripteurs, 15 entretiens bénéficiaires approfondis, vague 2 d'enquête par questionnaire auprès des stagiaires entrés en formation entre mars 2020 et décembre 2020.

Au total, l'enquête par questionnaire a permis de collecter 5 159 réponses de stagiaires de la formation professionnelle. 70 professionnels d'organismes de formation et de réseaux de prescripteurs ont été consultés au cours des travaux.

Les principaux enseignements

Question 1. L'accès des bénéficiaires à leurs droits

↳ Les modalités d'appropriation des aides par les prescripteurs et organismes de formation

Pour l'ensemble des prescripteurs et organismes, les informations délivrées par la Région sont claires et facilitent leur compréhension des nouvelles modalités d'aides et leur appropriation.



Cependant, cette appropriation est hétérogène. Les prescripteurs ont une maîtrise limitée des montants des aides. Par ailleurs, les prescripteurs ont des visions différentes concernant leur rôle d'information sur ce sujet dans le cadre du CEP, limitant l'effet levier des aides dans la décision d'entrer en formation.

Par conséquent, **l'information délivrée aux demandeurs d'emploi est variable**. Si 83,5 % des stagiaires savaient avant d'entrer en formation qu'ils bénéficieraient d'une rémunération mensuelle, seuls 17,5 % connaissaient son montant (source enquête). L'aide de 200 € est connue par un peu plus d'un stagiaire sur deux. Hormis pour l'aide au transport **l'information progresse pour les stagiaires entre les deux vagues d'enquête**.

L'organisme de formation reste le premier informateur (pour 66 % des stagiaires) suivi par les prescripteurs (28 %). Les stagiaires orientés par les Missions Locales ont, plus souvent que les autres, eu connaissance en amont des modalités de rémunération.

↳ L'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leurs démarches d'activation des aides

Les organismes de formation sont en première ligne pour accompagner les stagiaires dans leurs demandes d'aides. Cet accompagnement est souvent essentiel, en raison de la lourdeur du dossier à constituer. **Grâce à cet accompagnement, les démarches sont jugées simples** par une grande majorité de stagiaires (84 % pour la rémunération et 92,5 % pour l'aide forfaitaire).



Néanmoins, les principales difficultés rencontrées par les stagiaires sont le nombre et la nature des documents à fournir pour la rémunération mensuelle.

↳ Le versement et la continuité durant la formation :

L'ensemble des stagiaires dont le dossier a été accordé ont effectivement touché l'aide à ce jour (100 %). Ils jugent les délais de réception rapides dans 72 % des cas.

En revanche, plusieurs limites sont constatées : l'objectif d'un versement immédiat de l'aide forfaitaire dès l'entrée en formation n'est pas pleinement atteint, certains organismes de formation attendant une semaine pour valider la demande. De plus, les délais de versement de la rémunération mensuelle apportent une moindre satisfaction. Le moment du versement en milieu de mois, voire plus tardif, pose également difficulté à certains stagiaires.



Pour les personnes jugeant les délais de réception trop longs, cette situation a pu les mettre en **difficultés financières sans mettre en péril leur formation**. Dans 20 % des cas, les difficultés financières se sont traduites par un risque d'abandon.

Question 2. La levée des freins à l'entrée en formation et la diversification des publics

↳ Le rôle des différentes aides dans le choix d'entrer en formation :

Sur la période de mise en place des nouvelles modalités d'aides, **une augmentation des entrées en formation comparativement aux deux années antérieures** est observée² (davantage marquée pour les stagiaires rémunérés Région que pour ceux indemnisés par Pôle Emploi).



Cette augmentation est multifactorielle. Elle ne peut pas être imputée uniquement aux nouvelles modalités de rémunération, mais est également liée à l'assouplissement des conditions d'entrées en formation et l'accroissement du nombre de places sur certaines formations (en particulier les dispositifs amont à la qualification).

Les aides rassurent et motivent les stagiaires (pour respectivement 40 % et 28 % des stagiaires). L'aide forfaitaire au transport a un impact sur le choix du lieu de formation pour 1/3 des répondants qui en avaient connaissance en amont. Le manque d'information délivrée en amont sur cette aide limite cependant cet effet levier.

↳ La couverture par l'aide forfaitaire des frais engendrés par l'entrée en formation :

L'aide complémentaire de 200 euros a permis de couvrir les premières dépenses chez la majorité des répondants. L'aide est utilisée pour les transports (50 %), les dépenses courantes (38 %), l'achat d'équipement, tenue ou matériel pour la formation (30 %).

↳ La diversification des profils de bénéficiaires :

Les entrées en formation des jeunes primo-demandeurs évoluent du fait des nouvelles modalités d'aides. Les aides sont également une source de motivation plus importante pour les mineurs ou les primo-demandeurs de plus de 18 ans, ou encore les stagiaires sans niveau de

² Analyse ATHENA

qualification ou de niveau collège. Cette évolution favorable est à mettre en lien avec la revalorisation plus conséquente du montant de la rémunération chez ces publics.

Question 3. La sécurisation des parcours de formation

La couverture des frais engendrés par la formation :

Le montant de la rémunération mensuelle est adapté aux besoins des stagiaires (78 %). En revanche, pour les bénéficiaires des minima sociaux, l'aide peut parfois être perçue comme désavantageuse.

Au contraire, le montant de l'aide au transport n'est pas jugé adapté aux besoins de plus de la moitié des stagiaires. Par ailleurs, les dépenses évoluent avec le développement du distanciel (équipements informatiques par exemple), ce qui n'a pas été prévu en tant que tel jusqu'à présent.

Les effets des aides sur la motivation et la valorisation de l'engagement :

Les stagiaires sont globalement satisfaits des aides régionales (note moyenne de 7,6/10). Ceux ayant mis une note de 10/10 aux aides de la Région sont plus souvent rémunérés par la Région et ils bénéficient plus souvent de l'aide au transport. Les modalités de rémunération permettent aux stagiaires de rester motivés, de valoriser leurs efforts et de suivre la formation dans de bonnes conditions (note médiane de 8/10).

La connaissance du montant exact de la rémunération en amont de l'entrée en formation joue également dans la motivation.

Les effets des aides sur leurs apprentissages et la poursuite de la formation jusqu'à son terme :

Les aides régionales permettent de suivre la formation dans de bonnes conditions et d'éviter les abandons (notes médianes de 8/10 et de 9/10).



A noter cependant que les problématiques financières peuvent conduire à des abandons, ce dont témoignent 28% des stagiaires enquêtés ayant interrompu la formation.

La tendance est à la hausse pour les sorties anticipées sur la période récente³. Cependant, les motifs de ces sorties évoluent également avec **moins d'abandons secs au profit de sorties vers une autre formation**, en particulier chez les mineurs, vraisemblablement en lien avec la revalorisation de la rémunération : la part des abandons pour cette population passe de 27% à 19%. Les abandons diminuent également pour les stagiaires des dispositifs amont de la qualification.



Le taux d'abandon est maximal pour les stagiaires de niveau collège (mais diminue toutefois entre les 2 périodes d'analyse).

³ Analyse ATHENA

Question 4. Les effets sur la réussite à la certification et l'accès à l'emploi

Concernant la réussite à la certification, les données disponibles ne permettent pas de répondre à cette question (donnée trop souvent manquante dans le SI).

Concernant l'accès à l'emploi, l'effet des nouvelles modalités d'aides n'est pas mesurable du fait des multiples facteurs pouvant influencer sur celui-ci, a fortiori dans la période de crise actuelle.



En revanche, les entrées dans une 2ème formation progressent, en particulier pour les stagiaires rémunérés par la Région. Cette augmentation peut être en partie liée à l'augmentation du nombre d'entrées en dispositif amont à la qualification et UFPM (dont l'objectif principal est de préparer à l'entrée en formation qualifiante) ainsi qu'au contexte économique (entrées en formation à défaut de trouver un emploi).

LES RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Les enseignements de l'évaluation aboutissent à des recommandations sur les 3 axes suivants :

L'accès des bénéficiaires à leurs droits (axe 1)

Améliorer l'information et les pratiques d'activation des aides

- Communiquer régulièrement aux prescripteurs sur les critères d'éligibilité aux différents types d'aides
- Engager des réflexions avec les réseaux prescripteurs sur l'information à délivrer en amont et communiquer sur l'importance de renseigner sur les aides.
- Communiquer auprès des prescripteurs sur les pièces à fournir à l'entrée en formation
- Réaffirmer auprès des OF la nécessité de valider la demande d'aide forfaitaire dès le premier jour de la formation

L'accès des bénéficiaires à leurs droits (axe 1)

Améliorer l'outillage et les process

- Proposer un simulateur de montant, accessible aux prescripteurs, afin de sécuriser l'information délivrée aux stagiaires
- Assouplir les exigences en matière de pièces justificatives pour la constitution du dossier de rémunération et favoriser le transfert d'informations et de documents entre structures
- Avancer les dates de virement bancaire

La levée des freins à l'entrée en formation (axe 2)

A l'issue des financements du PRIC, examiner l'intérêt de :

- Maintenir un barème plus élevé que le barème défini dans le nouveau décret pour les publics dont les effets sont démontrés (en particulier les mineurs) ou pour qui les besoins sont particulièrement affirmés (parents isolés notamment)
- Maintenir une aide forfaitaire à l'entrée pour tous

La sécurisation des parcours (axe 3)

- En concertation avec les Département, mieux communiquer et rendre lisible les incidences financières de l'option prise pour les bénéficiaires des minima sociaux (dont RSA) lorsqu'ils optent pour la rémunération régionale
- Mieux communiquer sur les barèmes et la prise en compte de certaines situations particulières (le cas échéant)
- Maintenir et adapter l'aide au transport via un barème progressif
- Engager une réflexion avec les OF sur l'accès des stagiaires à un équipement informatique adapté pour les formations en distanciel